

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 8 septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 8 septembre 2022

### Délibération n° 067/2022

Objet : Restitution du bâtiment  
des bains douches à la  
commune de Sancerre

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, RENAUD François, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, CIRODE Mireille

### Etaient absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain  
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno  
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. FONTAINE Claude  
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBECKE Marc  
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise  
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier  
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse  
Mme MARIX Marie-France a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence  
M. GAUCHERON Olivier est remplacé par M. CHERRIER Gérard  
M. KATITSCH Michel est remplacé par Mme CIRODE Mireille  
Mme LELIEVRE Corinne est absente excusée  
Mme PAYE est absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Chantal MILLERIOUX

Depuis 2011, la mairie de Sancerre avait mis à disposition de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire le bâtiment dit « des Bains douches » situé 51 rue Porte Vieille dans le cadre de l'exercice de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement ». Cette mise à disposition avait été conclue par convention sans limitation de durée dans le cadre de la compétence. Le bâtiment était utilisé principalement l'été pour permettre d'accueillir sur 2 sites une capacité de 120 enfants. Le bâtiment n'a pas été utilisé par l'accueil de loisirs depuis l'été 2019 car les protocoles imposés lors du COVID n'étaient pas applicables du fait de la distanciation impossible à

appliquer car elle aurait réduit les effectifs d'accueil. Ainsi, en 2020 les enfants avaient été accueillis à l'école porte César à Sancerre. Depuis 2021, les deux écoles (maternelle et primaire) de Saint-Satur sont utilisées et permettent ainsi de séparer les moins de 6 ans et plus de 6 ans. Cette nouvelle répartition donne entière satisfaction aux équipes d'animation et aux familles car permettant de mieux respecter le rythme de chacun et d'avoir une organisation bien plus adaptée aux tranches d'âge. Le bâtiment était simplement utilisé une semaine l'été pour l'accueil des adolescents. Depuis le COVID, la mairie utilisait le bâtiment pour faire la cantine des élèves en maternelle. Depuis quelques mois, l'école maternelle y a été transférée le temps des travaux à côté de l'école. L'article 5 de la convention initiale prévoyait les modalités de restitution du bâtiment et notamment la désaffectation du bien (changement de lieu du centre de loisirs après accord des deux parties).

Conformément à l'article 5 de la convention de mise à disposition étant donné le changement de lieu de l'accueil de loisirs et en accord des deux parties, il est proposé au conseil communautaire de restituer le bâtiment situé 51 rue Porte Vieille à la commune de Sancerre.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

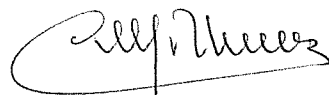
Le conseil communautaire

- DECIDE de restituer à la commune de Sancerre le bâtiment situé 51 rue Porte Vieille- 18300 SANCERRE à la commune de Sancerre
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents

Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 27/09/2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/09/2022

Le secrétaire de séance  
Chantal MILLERIOUX



Le Président  
Laurent PABIOT

